

24 / 044

DÉCISION DU MAIRE

Demande d'aide au fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne au titre du fonds « Publics et Territoire » Enfance

Le Maire de la Commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°22/37 du Conseil municipal en date du 04 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire et notamment le point n°28 par lequel Madame le Maire a délégué pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour un montant maximum de 2 000 000 d'euros,

Considérant la volonté municipale de mettre en place un projet Snoezelen s'appuyant sur une pédagogie innovante qui consiste à l'éveil sensoriel par la détente et la libre expression de l'enfant et qui participe au bon épanouissement des tout-petits, dans un espace spécialement aménagé favorisant les expériences sensori-motrices et relationnelles,

DECIDE

- Article 1^{er}** De répondre à un appel à projet de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne en sollicitant une subvention à hauteur de 80% du montant total hors taxe du projet Snoezelen, soit 9 649 €, dans le cadre du dispositif du Fonds « Publics et Territoire » Enfance.
- Article 2** De signer le dossier de demande de subvention et tout acte à venir ou s'y rapportant.
- Article 3** Les dépenses et recettes en résultant seront inscrites au budget 2024 de la Ville.
- Article 4** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 5** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 13 MARS 2024



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France